



AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉE par la soussignée, Nadia Bisson, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Scott, QUE :

Lors de la séance ordinaire du conseil, tenue lundi 1^{er} juin 2026, le Règlement portant le numéro 524-2026 relatif à la Régie interne des séances du conseil, modifiant le règlement 495-2024 a été adopté.

Les détails du règlement peuvent être consultés au bureau municipal aux heures normales de bureau, au 1070, route du Président-Kennedy à Scott.

Donné à Scott, ce 3 juin 2026

_____ signé _____
Nadia Bisson, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)

Je soussignée, Nadia Bisson, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Scott, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis, en affichant deux copies aux endroits désignés par le Conseil municipal.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 3 juin 2026.

_____ signé _____
Nadia Bisson, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière